



Les avantages de la donation aux petits-enfants

1. Optimisation fiscale grâce aux abattements

- Chaque grand-parent bénéficie d'un **abattement de 31 865 €** sur la donation à un petit-enfant, renouvelable tous les 15 ans.
- Un couple de grands-parents peut ainsi donner jusqu'à **63 730 €** à chaque petit-enfant sans payer de droits de donation.
- Au-delà de ce montant, la donation est soumise à un barème fiscal progressif.

2. Transmission intergénérationnelle équilibrée

- La donation évite une concentration trop importante des biens dans une seule génération (les enfants).
- Elle permet d'aider directement les petits-enfants à des étapes importantes de leur vie (études, achat immobilier, etc.).

Les différentes formes de donation

• Donation simple

Donation immédiate et irrévocable d'un bien (argent, immobilier, etc.) au bénéficiaire.

• Donation-partage

Permet de répartir équitablement les biens entre plusieurs petits-enfants, facilitant la transmission et limitant les conflits.

• Don manuel

Transmission informelle d'argent, d'actions ou de biens mobiliers sans acte notarié obligatoire. Cependant, une preuve écrite est recommandée pour éviter des litiges futurs.

Pourquoi se faire accompagner par un notaire ?

- **Répartition équitable** de la succession entre les différents héritiers.
- **Respect de la réserve héréditaire** : les enfants ont droit à une part minimale du patrimoine, et le notaire vérifie que la donation ne la porte pas atteinte.

**OFFICE NOTARIAL
BEZANNIER-BOUQUET & EMONET**

23 rue de la Vallée Maillard - 41000 BLOIS
Tél. 02 54 74 00 31

<https://bbe.notaires.fr>

**OUVERT DU LUNDI AU VENDREDI DE 9H À 12H ET DE 14H À 18H
LE SAMEDI DE 9H À 12H30 SUR RENDEZ-VOUS**

*Membre d'une association agréée
Le règlement des honoraires par chèques est accepté*





Nadège BEZANNIER-BOUQUET et Vincent EMONET

Notaires Associés

Successeurs de Maîtres DAMON, ARMAN
Successeurs de Maîtres RABOURDIN et DUVAL DE LAGUIERCE



- **Conseil personnalisé** sur le type de donation le plus adapté à la situation familiale et patrimoniale.
- **Calcul précis** des droits de donation et application correcte des abattements fiscaux.

OFFICE NOTARIAL BEZANNIER-BOUQUET & EMONET

23 rue de la Vallée Maillard - 41000 BLOIS
Tél. 02 54 74 00 31

<https://bbe.notaires.fr>

OUVERT DU LUNDI AU VENDREDI DE 9H À 12H ET DE 14H À 18H
LE SAMEDI DE 9H À 12H30 SUR RENDEZ-VOUS

*Membre d'une association agréée
Le règlement des honoraires par chèques est accepté*

